



VILLE DE MORLAIX

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE AU DECLASSEMENT D'UNE PORTION DE VOIRIE RUE JEAN MONNET DANS LA ZAE DE LANGOLVAS EN VUE DE SON ALIENATION

Par arrêté en date du 12 avril 2023, le Maire de la commune de Morlaix a ordonné l'ouverture d'une enquête publique à la Mairie de MORLAIX, sur le projet suivant :

Déclassement d'une portion de voirie non cadastrée, d'une contenance approximative de 318 m², située rue Jean Monnet dans la ZAE de Langolvas en vue de son aliénation.

L'enquête se déroulera à la Mairie, pendant 16 jours, aux jours et heures habituelles d'ouverture, du 3 mai 2023 (09h00) au 19 mai 2023 (17h00) inclus.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier disponible à l'Hôtel de Ville en format papier et accessible sur le site internet www.ville.morlaix.fr et, éventuellement, consigner ses observations sur le registre d'enquête, ou les adresser par écrit au commissaire enquêteur, par courrier adressé en mairie: Place des Otages - BP 47125 - 29671 Morlaix Cedex, ou par courriel à l'adresse: contact@ville.morlaix.fr

Monsieur Jean-Luc PIROT, attaché principal territorial à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire enquêteur, et recevra en mairie :

- **le mercredi 3 mai 2023, de 09 heures 00 à 12 heures 00,**
- **le vendredi 19 mai 2023, de 14 heures 00 à 17 heures 00.**

A l'issue de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au maire le dossier avec son rapport dans lequel figureront ses conclusions motivées.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public intéressé en mairie et sur le site internet www.ville.morlaix.fr.

Au vu des observations formulées par le public et du rapport établi par le commissaire enquêteur, le projet de déclassement de voirie sera soumis à l'approbation du conseil municipal.

Le Maire
Monsieur Jean-Paul VERMOT